

# LAPIN DE CHAIR

## Des opportunités en vente directe mais une situation nationale en crise

### I – DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'élevage de lapins de chair, encore souvent considéré comme une production familiale (part importante d'autoconsommation), est devenu un élevage hors-sol intensif.

La Bourgogne Franche-Comté reste une région à faible densité d'élevages malgré les déficits en approvisionnement local des abattoirs.

### II – LE MARCHÉ

#### REPLI DE LA PRODUCTION FRANÇAISE

##### Stabilité de la production mondiale

Selon FAOSTAT, la Chine a produit 849 150 tonnes de viande de lapin en 2016 soit plus de la moitié de la production mondiale (1,43 millions de tonnes), avec une production en croissance continue depuis les années 1990 (+ 9 % par an).

L'Union européenne est le deuxième producteur mondial de lapin de chair avec une production qui s'établit autour de 200 000 tonnes équivalent carcasse. L'Espagne est le premier producteur européen devant la France et l'Italie. À eux trois ces pays réunissent plus des deux tiers de la production totale de l'UE. Les comparaisons internationales sont toutefois difficiles à établir, les statistiques étant peu robustes en raison de la taille modeste de la filière au regard des autres productions animales dans l'ensemble des pays du monde.

La production européenne se caractérise par une diversité de systèmes de production aussi en bien termes de systèmes de logement des animaux et de pratiques d'élevage qui peuvent être le fruit de diverses réglementations nationales, d'attentes sociétales ou encore d'une orientation de marché à l'export.

##### Repli constant de la production française

La production française de lapins, estimée à partir du RA 2010 et des abattages contrôlés, s'élève à 49 951 tonnes équivalent carcasse (téc) en 2017, en repli de 21 % par rapport à 2010 et de 42 % par rapport à 2000. Les abattages contrôlés suivent la même évolution avec une production en diminution depuis le milieu des années 1990. Depuis 2016, les élevages cunicoles font face à une crise sanitaire qui affecte fortement la production avec la résurgence de la maladie hémorragique virale du lapin (VHD).

**Selon le SSP**, les abattages de lapins se replient de 7,2 % en tonnes par rapport à 2016 et de 7,5 % en têtes. Le volume abattu atteint 38 034 téc pour 27,6 millions de têtes.

##### Un solde des échanges excédentaire en 2017

En 2017 le solde viande s'établissait à + 17,6 millions d'euros et + 4 486 téc. Le solde des échanges est en repli en valeur de 6,3 % sur la dernière année tandis que le solde est positif en volume. En effet le prix moyen d'exportation de viande de lapin est en baisse (- 4,5 % par rapport à 2016) dans un contexte où les pays frontaliers constituent un marché de dégagement pour une production qui peine à s'écouler sur le marché intérieur. Par ailleurs, les prix à l'importation sont en hausse de 22,5 % en 2017 par rapport à l'année précédente ce qui contribue également à la dégradation du solde commercial.

## Commerce extérieur de la France viande de lapins

(frais + congelé) - En VOLUME Téc	2016	2017	%17/16
<b>Exportations</b>	<b>6 596</b>	<b>6 642</b>	<b>+ 0,7</b>
<b>vers l'Union à 28</b>	<b>5 987</b>	<b>5 923</b>	<b>- 1,1</b>
dt Italie	1 868	1 627	- 12,9
dt Allemagne	693	956	+ 38,0
dt Espagne	724	819	+ 13,1
dt Belgique	781	899	+ 15,1
dt Portugal	300	185	- 38,2
dt Royaume-Uni	287	452	+ 57,4
<b>vers Pays Tiers</b>	<b>608</b>	<b>719</b>	<b>+ 18,2</b>
dt Suisse	79	80	+ 0,6
dt Hong-Kong	101	181	+ 79,0
dt États-Unis	234	181	- 22,6
<b>Importations</b>	<b>2 565</b>	<b>2 155</b>	<b>- 16,0</b>
<b>depuis l'Union à 28</b>	<b>2 218</b>	<b>1 701</b>	<b>- 23,3</b>
dt Belgique	1 243	1 022	- 17,8
dt Espagne	636	492	- 22,6
dt Hongrie	233	33	- 86,0
<b>depuis Pays Tiers</b>	<b>347</b>	<b>455</b>	<b>+ 30,9</b>
dt Chine	347	433	+ 24,6
<b>SOLDE</b>	<b>+ 4 030</b>	<b>+ 4 486</b>	<b>+ 11,3</b>

Source : douanes françaises

### CONSOMMATION DE VIANDE DE LAPIN

Les consommations de lapin en France sont en forte diminution depuis le milieu des années 1990 avec une division par deux de la consommation sur 20 ans. Cette diminution de la consommation est structurelle et s'explique en partie par la réduction de la consommation auprès des populations les plus jeunes.

En 2017, la consommation individuelle de viande et préparations de lapin s'établit à 690 grammes par habitant, contre 1 480 g/hab en 2000.

### Évolution de la consommation de viande de lapin en France

	Consommation Totale (a) (1000 téc)	Consommation contrôlée (b) (1000 téc)	Consommation totale par habitant (kgéc/hab)	Autosuffisance (%)
<b>1990</b>	-	61,6	-	-
<b>1995</b>	-	66,2	-	-
<b>2000</b>	89,4	59,6	1,48	97
<b>2005</b>	79,3	51,4	1,26	101
<b>2010</b>	59,4	44,5	0,92	106
<b>2015</b>	52,9	39,3	0,80	108
<b>2016</b>	51,0	38,0	0,76	106
<b>2017</b>	46,0	34,0	0,69	109

Selon le panel de consommateur Kantar, les achats de lapin par les ménages est en repli depuis dix ans. En 2017, les quantités achetées ont diminué de 12,5 % par rapport à 2016.

### III. ÉVOLUTION DU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES EN ALIMENTATION ANIMALE ET DES INDICES ALIMENT ITAVI AU MOINDRE COÛT

#### Cours des céréales en baisse en 2018 par rapport à 2017 et en repli pour les tourteaux

Les prix des principales matières premières (blé, maïs, soja) suivent une tendance globalement baissière depuis la flambée des cours de 2012.

En 2018, la tendance est à la baisse. Ainsi, sur l'année 2018, les cours du blé sont en baisse de 15,8 % par rapport à 2017, ils se replient également pour le tourteau de soja (- 14,7 %) et le tourteau de tournesol non décortiqué (- 19,4 %). Les cours de la luzerne et de la pulpe de betterave sont en baisse de respectivement 13,6 % et 5,5 %. Le cours de la luzerne atteint 180,3 €/t en novembre 2019 et celui de la pulpe de betterave 193,3 €/t en moyenne.

En novembre 2019, le prix du blé est en hausse de 2,6 % par rapport à 2018. Le prix du tourteau de soja remonte légèrement en novembre 2019 par rapport aux mois précédents mais reste en repli de 3,8 % par rapport à 2018.

#### **IV - EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

La filière cunicole existe en Bourgogne ; elle se compose de :

- 3 usines d'aliments,
- 1 abattoir agréé C.E représentant 3 % des abattages contrôlés nationaux,
- 2 groupements de producteurs.

Chaque groupement de producteurs se charge de la commercialisation en passant des contrats avec l'abattoir. Dans tous les cas, la collecte est à la charge de l'abattoir.

#### **V - DONNÉES TECHNIQUES**

L'élevage rationnel du lapin de chair, s'est développé à partir de la fin des années 1970. Les conditions d'élevages ont été déterminées à partir de l'étude des besoins des animaux et ont beaucoup évolué au fil des années (conduite en bandes, différé de la saillie après la mise bas, insémination artificielle,...).

Traditionnellement, les élevages étaient naisseurs-engraisseurs. Depuis quelques années, on constatait une légère évolution vers une spécialisation des ateliers : naisseurs ou engraisseurs, suite à l'application des nouvelles techniques de conduite en bande et à la rationalisation de la production et de la commercialisation. Initialement, dans ce système, les engraisseurs étaient approvisionnés avec des lapereaux provenant de diverses origines. Le développement de l'entérococolite a conduit à l'arrêt de cette organisation. Pour des raisons sanitaires, on tendrait à l'heure actuelle vers un système avec un seul naisseur pour un engraisseur et surtout vers un retour au système naisseur-engraisseur.

Dans les ateliers naisseurs-engraisseurs, on observe un fort développement de l'insémination artificielle couplée avec le système de conduite en bande.

##### **➤ Cycle de production de la saillie à l'engraissement**

Contrairement à la plupart des femelles domestiques, la lapine n'a pas de cycle sexuel régulier. C'est le « stress » de la saillie qui met en œuvre le processus de l'ovulation. Pour que ce schéma fonctionne convenablement, un certain nombre de conditions (lumière, santé, aliments, stress...) doivent être remplies.

La durée de gestation de la lapine est de 31 jours. Dans la dizaine de jours qui suit sa mise bas, la femelle est remise à la saillie. Elle devient donc, simultanément, gestante et allaitante. Sa portée est sevrée à 35 jours, soit quelques jours avant la mise bas suivante. Les lapereaux sont alors placés dans des cages d'engraissement à une densité inférieure à 16-18 lapins/m<sup>2</sup> de cage. Avec le système des cages auto-sevrantes (ou cages mixtes), les lapereaux restent dans les cages et ce sont les mères que l'on déplace.

Les lapereaux seront vendus à un poids moyen de 2,46 kg (ITAVI 2016) et à l'âge de 10-11 semaines. Dans le meilleur des cas, l'éleveur peut vendre en moyenne 54,5 lapereaux/femelle/an en conduite avec insémination artificielle.

##### **➤ Équipements**

En maternité le plus souvent, les élevages sont installés dans un bâtiment isolé, équipé d'un système de ventilation et de chauffage avec régulation automatique.

Les animaux sont logés dans des cages grillagées sur un seul niveau (flat-deck). Ces cages sont plus avantageuses que les clapiers quant aux temps de travaux, à l'hygiène et au renouvellement de l'air. Les cages des mères sont équipées d'une boîte à nid où les lapines mettent bas et où les lapereaux restent avec leur mère jusqu'au sevrage. Chaque cage est équipée d'une mangeoire et d'une pipette pour l'abreuvement en eau.

Les déjections tombent directement dans des fosses de profondeur variable. Le nettoyage sera effectué mécaniquement, avec une fréquence différente selon le type de fosse.

Les éleveurs en mono-production porteront une attention toute particulière à cet aspect car ils devront assurer un « débouché » pour les déjections. Les volumes produits sont importants : 40 à 45 m<sup>3</sup>/an pour 100 mères et la suite (1 m<sup>3</sup> par femelle).

Un élevage naisseur-engraisseur de 100 cages mères (CM), doit comprendre, si possible deux salles distinctes (une de maternité et une d'engraissement), équipées de cages polyvalentes identiques (2,2 m<sup>2</sup> par femelle) :

- 100 munies d'une boîte à nid,
- 30 à 40 cages de gestation,
- 35 à 42 cages de pré-cheptel,
- 1 000 à 1 100 places en engraissement.

### ➤ Production de lapin biologique

Trois grands principes sont à respecter pour produire du lapin biologique :

- offrir aux animaux un accès à un espace de plein air,
- assurer une part substantielle de l'alimentation à partir des productions végétales biologiques de l'exploitation,
- limiter le nombre d'animaux pour assurer une gestion interne des déjections (100 lapines reproductrices par hectare de SAU). Enfin pour garder une « dimension humaine », l'atelier cunicole est limité à 200 mères lapines par site et 400 mères par unité de production.

Le logement des animaux peut être réalisé dans des enclos mobiles de prairies, dans des parcs clôturés ou en plein air (avec des aires d'exercices couverts ou non ou des parcours). Les surfaces disponibles pour les animaux sont soumises à des normes :

- dans les bâtiments 0,15 m<sup>2</sup> par lapin en engraissement. 0,4 m<sup>2</sup> pour une lapine et sa portée et 0,3 m<sup>2</sup> par mâle ou lapine gestante,
- en enclos mobiles : 2,4 m<sup>2</sup> par mère lapine et sa portée, 2 m<sup>2</sup> par mâle ou lapine gestante et 0,4 m<sup>2</sup> par lapin,
- en parcours : 5 m<sup>2</sup> par mère lapine et portée, 4 m<sup>2</sup> par mâle ou lapine gestante et 5 m<sup>2</sup> par lapin,
- en aire d'exercice bétonnée : 2 m<sup>2</sup> par animal.

La mise en reproduction est fixée à l'âge de 16 semaines pour les femelles et le nombre de portées ne doit pas dépasser 6 par an. L'âge minimum d'abattage des lapins est fixé à 100 jours.

Cette production de lapin bio est peu développée. Un abattoir spécialisé en viande biologique est installé en Vendée. D'autres tentatives sont expérimentées en Poitou Charente et Rhône Alpes, mais elles sont encore confidentielles tant au niveau des résultats que de la taille des ateliers.

Vu la demande, des producteurs ont développé cette production en Bourgogne et se chargent eux-même de l'abattage dans le cadre d'une tuerie ou d'un abattoir.

## VI - TEMPS DE TRAVAUX

Les deux grandes qualités de l'éleveur de lapins sont la rigueur et l'attrait pour l'animal.

En cuniculture, les techniques évoluent rapidement. La conduite en bande et l'insémination artificielle, par exemple, peuvent permettre de diminuer les temps de travaux. Les temps de travaux sont réguliers toute l'année. Un éleveur à mi-temps peut s'occuper d'un élevage de 250 femelles et la suite.

En maternité, les tâches se répartissent de la façon suivante : saillies - contrôle des nids - transfert des femelles - contrôle de gestation - préparation des nids - enregistrement des opérations et distribution d'aliment. C'est un travail quotidien assez bien réparti par bande.

En engraissement, il y a deux types d'activité :

- le travail quotidien de surveillance du lot et d'alimentation,
- les tâches liées aux périodes charnières, qui sont plus « gourmandes » en temps :
  - préparation et mise en place du lot,
  - enlèvement du lot et nettoyage.

Selon le réseau de ferme de référence CUNIMIEUX 2011-2012 de l'ITAVI, les temps de travail varient selon la taille de l'exploitation et la gestion des saillies :

- 2,6 heures/femelle/an pour les élevages de plus de 650 femelles en insémination artificielle (IA),
- 3,3 heures/femelle/an pour les élevages entre 400 et 650 en IA
- 4,5 heures/femelle/an pour les élevages de moins de 400 en IA
- 9,8 heures/femelle/an pour les élevages en saillie naturelle.

## VII - INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT

### ➤ Conduite intensive en cage mère

En atelier naisseur-engraisseur, l'investissement d'une cage mère et la suite se situe autour de 430 €. Cela signifie qu'un élevage de 125 cages mères (SMA : accès au statut social de professionnel agricole) coûtera environ 53 750 €.

En engraissement, l'investissement en matériel neuf pour 1 200 places est estimé à 9 146,94 € (cages équipées, racloir à déjections et silos d'alimentation). Il est possible de trouver du matériel d'occasion notamment en cages, qui peut diminuer le coût du matériel de moitié. L'aménagement d'un bâtiment est aussi à inclure dans les prévisions.

**Attention** : Outre les besoins de financement de l'investissement, les besoins de trésorerie au démarrage sont très importants soit 60,98 €/CM environ. En effet, les premières ventes de lapereaux ont lieu six mois après l'achat du cheptel de reproducteurs, soit un an après le commencement des travaux de construction.

Pour savoir s'il existe des subventions pour la production de lapins dans votre département, renseignez-vous auprès des groupements existants (coordonnées en fin de fiche).

### ➤ Conduite avec un engraissement en plein air

72 400 € pour :

- un tunnel maternité 35 m x 9 m composé de 264 cages mères, d'un sas, de systèmes de régularisation de la température et de ventilation,
- une aire d'engraissement d'une surface de 250 m<sup>2</sup> et d'une capacité de 2 200 places entourée d'un grillage anti-prédateur. Les cages sont installées sur 1 seul niveau ; elles sont isolées et surmontées d'un toit réhaussable pour la ventilation,
- un système d'alimentation automatique,
- une distribution d'eau par pipette munie d'un dispositif de réchauffage et de circulation qui maintient la température constante à 12-13° C,
- un système d'aspersion pour rafraîchir les animaux très sensibles à la chaleur.

## VIII - ÉCONOMIQUEMENT PARLANT

### Résultats de l'exercice 2015-2016

#### Tous niveaux d'investissement confondus et investisseurs récents

	Tous IA (52 éleveurs)	IA inv. Récents (8 at.)
Nombre moyen de femelles	698	834
Nb lapins vendus par femelle	54,5	51,2
Poids moyen vif d'un lapin engraisé	2,46	2,46
Prix moyen du kg vif de lapin	1,81	1,82
<b>PRODUIT CUNICOLE (€ H.T/fem/an)*</b>	<b>258,3</b>	<b>281,3</b>
Aliment (blanc + médicamenteux)	132,1	133,8
Frais IA et renouvellement	18,7	16,6
Dépenses de santé	14,1	15,4
Frais d'élevage net-dés, (énergie, eau, litière...)	18,1	22,5
Cotisations, Impôts et taxes	18,7	17,1
<b>CHARGES HORS AMORT. (€ H.T/fem/an)</b>	<b>201,6</b>	<b>205,5</b>
Amortissements matériel et bâtiment	14,2	37,8
Frais financiers	3,4	7,9
<b>AMORTISSEMENTS ET FF (€ H.T/fem/an)</b>	<b>17,6</b>	<b>45,7</b>
<b>MARGE NETTE (€ H.T/fem/an)</b>	<b>39,10</b>	<b>30,1</b>

Source réseau des fermes de références de lapins (programme CUNIMIEUX (2015-2016) - ITAVI  
IA : insémination artificielle

## La marge nette par UTH est à l'avantage du groupe IA<sup>++</sup>

2015-5016	IA <sup>++</sup> >650 femelles	IA <sup>+</sup> 400 et 650 femelles	IA <sup>-</sup> <400 femelles
Nb moyen femelles	1 011	530	299
Marge nette annuelle à la femelle	35,2 €	36,8 €	55,1 €
<b>Marge nette annuelle</b>	<b>35 544 €</b>	<b>19 515 €</b>	<b>16 475 €</b>
Nb UTH pour l'atelier cunicole	1,33	1,04	0,88
<b>Marge nette annuelle par UTH</b>	<b>26 693 €</b>	<b>18 830 €</b>	<b>18 829 €</b>

Source réseau des fermes de références de lapins (programme CUNIMIEUX (2015-2016) - ITAVI)

Les résultats technico-économiques RENACEB font apparaître une large conduite en 42 jours. On observe une dégradation sensible des indicateurs par rapport à 2015.

Malgré une baisse du coût alimentaire, la marge sur coût alimentaire se dégrade du fait de la diminution du prix de vente. De plus, les dépenses de santé sont revues plutôt à la hausse en 2016.

### Conduite en plein air

Pour l'engraissement en plein air (source : « lapin logé au grand air de la vallée du soleil »), avec plus de 17 200 lapins vendus par an, le revenu brut par mois d'un atelier peut atteindre 980 €.

Le prix de revient de ce lapin est de 1,52 €/kg hors main d'œuvre, l'aliment représente 60 % de ce coût. Le prix de vente de ce lapin est de 1,80 €/kg en 2008 soit une valorisation de + 0,1117 €/kg pour rapport au lapin standard (vente dans la région de Crest). Comme le lapin standard, le lapin certifié se vend mal et est en crise.

### Commercialisation en circuits courts

Quelques producteurs de volailles en Bourgogne ont développé de petits élevages de lapins en complément de gamme afin de répondre à une demande croissante de la clientèle pour ce produit. Ces éleveurs ne font généralement pas naître leurs lapereaux, ils les achètent sevrés à l'âge de 70 jours (environ 4,50 € le lapereau) pour les engraisser. Le coût de l'aliment distribué est de l'ordre de 9 €.T.T.C les 25 kg. Les lapins sont vendus à l'âge de 190 jours et pèsent entre 2 et 2,5 kg. Le prix de vente varie de 7,50 €.H.T/kg à 12 €.T.T.C/kg selon le circuit de commercialisation.

## IX - LA FORMATION EST INDISPENSABLE POUR REUSSIR

On ne s'improvise pas éleveur de lapins même si on a 10 lapines en clapier ciment, ou si on a vu sa grand-mère élever des lapins. L'élevage intensif de lapins demande une formation sérieuse, théorique et pratique. La section régionale cunicole du COREL tient à votre disposition une liste de maîtres de stage pouvant vous accueillir (contacter la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté).

Formation en centres :

#### CFPPA Bonnefont

Bonnefont - 43100 FONTANNES

Tél. 04 71 74 57 74

Site : <http://www.cfppabonnefont.fr>

Fax. 04 71 74 57 53

e.mail : [cffpa.bonnefont@educagri.fr](mailto:cffpa.bonnefont@educagri.fr)

### En conclusion...

Le lapin de chair est une filière organisée en Bourgogne Franche-Comté. Toutefois la plus grande prudence dans les projets d'installation s'impose. Il faut toujours s'assurer d'un débouché. L'éleveur doit être formé aux techniques cunicoles et à la gestion d'entreprise agricole.

**Prudence : Attention aux sociétés qui vous proposent des élevages de lapins clé en main avec une garantie de revenus et des arrhes à verser. Avant de signer, renseignez-vous auprès de votre groupement ou de votre chambre d'agriculture.**

### X - ADRESSES UTILES

- Groupements de producteurs

#### GELAP UNION

Président : Jean BIBERON

Directrice : Sylvia HERVÉ

Avenue de la Gare - BP 1 - 63260 AIGUEPERSE

Tél. 04 73 97 98 61

### **RABL (Rhône-Alpes Bourgogne Lapin)**

Président : Monsieur GALLE

Animation technique : Hélène RICHARD (société PHILICOT)

1 rue Chemin Moulin de la Ville – 71150 CHAGNY

Tél. 03 85 87 50 50

Fax. 03 85 87 50 51

### **SICA DES ÉLEVEURS LAPINS SUD-EST**

Espace Louis Vallon

Rue Trois Capitaines - 26400 CREST

Tél. 04 75 25 30 19

#### • **Au niveau régional**

##### **Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté**

Contact : Catherine CHALLAN-BELVAL

1, rue des Coulots – 21110 BRETENIÈRE

Tél. 03 80 48 43 38

#### • **Au niveau national**

##### **ITAVI**

7, rue du Faubourg-Poissonnière – 75009 PARIS

Tél. 01 45 22 62 40

Site : <http://www.itavi.asso.fr>

##### **FENALAP (Fédération Nationale des Groupements de producteurs de lapins)**

7, rue du Faubourg-Poissonnière – 75009 PARIS

Tél. 01 82 73 07 62

Fax. 01 45 22 62 40

##### **CLIPP (Comité du Lapin Interprofessionnel pour la Promotion des Produits Français)**

7, rue du Faubourg-Poissonnière – 75009 PARIS

Tél. 01 45 22 44 40

Fax. 01 43 87 78 81

Site internet : [www.lapin.fr](http://www.lapin.fr)

#### **Pour en savoir plus...**

- Congrès Mondial de Cuniculture – 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2020 – Nantes
- Situation de la filière cunicole – Edition Avril 2018 - ITAVI
- Journée de la recherche cunicole française – 21/22-11-2017 – Le Mans
- Le lapin : de la biologie à l'élevage – Thierry GIDENNE – Editions QUAE – Décembre 2015 – 35 €
- Résultats technico-économiques des éleveurs de lapins de chair en France en 2014 – ITAVI, revue TeMA, 4 pages – décembre 2015
- « Maladies des Lapins » 3<sup>ème</sup> édition – Edition France Agricole 2013 – 55 €
- Journée lapin biologique – ITAB – janvier 2010 – [www.itab.asso.fr/downloads/actes%20suite/actes-lapin2010.pdf](http://www.itab.asso.fr/downloads/actes%20suite/actes-lapin2010.pdf)
- L'éleveur de lapins (4 n°/an) – Editions du Boisbaudry – 13, square du chêne Germain – CS 77711 - 35577 CESSON-SEVIGNE CEDEX - Tél. 02 99 32 21 21
- Cuniculture Magazine – revue électronique : [www.cuniculture.info](http://www.cuniculture.info)